

10-INT-449

Interpellation



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 2 NOV. 2010

Scanné le _____

« Cette pâte un peu molle mais qui avait du goût ! »

« (Le théâtre) est un lieu où des hommes racontent des histoires à d'autres hommes, un lieu d'élucidation de la complexité humaine, un lieu de critique et de questionnement, un lieu de contradiction et de célébration, un lieu d'exploration des formes, un lieu de parole, un lieu où se cristallisent les couleurs du passé et celles du présent, un lieu d'aventure, un lieu où donner une réalité aux rêves, un lieu de liberté. »

René Zahnd, *Entre l'oubli et l'euphorie, le théâtre à Lausanne.*

Le 26 septembre le peuple suisse a accepté la révision de la loi sur l'assurance-chômage. Les conséquences de cette révision sur plusieurs secteurs de la population ont été largement exposées pendant la campagne référendaire. Il s'agit notamment des travailleurs précaires, des jeunes qui sortent de formation ainsi que des professionnels du secteur culturel.

Dans le secteur des arts de la scène, plus particulièrement la danse et le théâtre, qui est constitué majoritairement de travailleurs atypiques, c'est-à-dire ce qu'il est courant d'appeler des « intermittents », une partie des professionnels savent déjà aujourd'hui qu'ils se retrouveront sans revenus au 1^{er} avril, ayant épuisé leurs indemnités.

De nombreuses études ont été faites au niveau européen, pour des pays qui connaissent comme la Suisse romande une production par projet. Dans ce secteur les contrats de travail sont devenus de plus en plus courts et il est de notoriété publique qu'une partie du travail n'est pas payée par les employeurs, faute de moyens. L'apprentissage du texte, par exemple, pour les comédiens, toute une partie de la création du projet pour les metteurs en scène ou chorégraphes. Les études montrent que l'explosion de l'offre culturelle que nous avons connue ces quinze dernières années a été financée en partie par l'assurance-chômage.

Cette situation bancaire a pris fin le 26 septembre. Il faut désormais pour qu'une culture vivante puisse continuer d'exister en suisse romande, pour que l'on puisse continuer à produire « cette pâte un peu molle, mais qui avait du goût » dont sont faits les vaudois pour Jean Villard Gilles, augmenter le soutien à la création indépendante. La profession s'est préparée à ce changement et à une série de propositions qui visent à soutenir la production, augmenter la durée de vie des projets, favoriser les tournées par exemple, et à développer l'emploi.

Il est nous paraît donc nécessaire de favoriser ces solutions, qui ont le mérite d'émaner du terrain et des personnes les mieux informées sur les conséquences prévisibles de cette loi.

Je demande donc au Gouvernement

1. s'il peut nous informer sur les conséquences à court terme prévisibles de l'adoption de la 4^{ème} révision LACI sur les arts de la scène ;
2. s'il envisage de soutenir davantage la création indépendante, notamment en acceptant de nouvelles formes de production ;
3. si d'autres mesures sont actuellement en préparation pour permettre aux arts vivants de continuer à exister dans le Canton.

A développer.

Anne Papilloud (AgT solidaritéS - Pop)